

DOCUMENT D'ENTREE EN RELATION

Vous avez choisi de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

STATUTS LEGAUX ET AUTORITE DE TUTELLE

EPARGNOO est une société immatriculée au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n°22005614 au titre des activités réglementées suivantes :

CIF (Conseiller en Investissements Financiers) susceptible de fournir des conseils en investissements financiers de manière non indépendante, enregistrée auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org. Cette activité est contrôlable par l'AMF. Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>.

IAS (Intermédiaire en Assurance) de catégorie COA (Courtier d'Assurance ou de réassurance) de type B, au sens de l'article L.512-2 du Code des Assurances.

IOBSP (Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiement) de catégorie COBSP (Courtiers en Opérations de Banque et en Services de Paiement, au sens de l'article L.519-1 du Code Monétaire et Financier.

EPARGNOO dispose d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code Monétaire et Financier et du Code des Assurances.

	CIF	IAS	IOBSP
Assureur	AIG Europe S.A.	AIG Europe S.A.	AIG Europe S.A.
N° de police	RD011753061P	RD011753061P	RD011753061P
RCP par sinistre	150.000 EUR	1.500.000 EUR	500.000 EUR
Garantie Financière	N/A	115.000 EUR	115.000 EUR

EPARGNOO s'est engagée à respecter intégralement les codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, disponibles au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr.

REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES

Les informations recueillies par EPARGNOO sont enregistrées dans un fichier informatisé par M. Thibaud LECOMTE en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD). Elles sont conservées pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut de délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant M. Thibaud LECOMTE, dont les coordonnées sont les suivantes : tl@epargnoo.com

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

PARTENAIRES

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
ATLAND VOISIN	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions
PERIAL AM	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions
INTER GESTION	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions
NOVAXIA	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions
IROKO	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions

Les noms des autres partenaires avec lesquelles le professionnel a un accord, pourra être communiqué sur simple demande.

MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DE LA SOCIETE

Le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, le conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels peuvent s'ajouter une fraction des frais de gestion.

Au titre de l'accompagnement du client, une information précise sera fournie ultérieurement sur simple demande une fois connus les supports choisis par le client.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions.

La rémunération de chaque Prestation correspond à un service rendu de manière honnête, loyale et professionnelle qui sert au mieux les intérêts du Client.

Le client est informé que le montant, le mode de calcul et les conditions de facturation de chaque Prestation sont détaillées dans les Contrats d'application et/ou Annexes qui la concernent, dans le respect de la réglementation applicable à chaque Prestation convenue entre les Parties.

De façon générale et sous réserve de la réglementation applicable, les Prestations du Conseiller peuvent être rémunérées par :

- Des honoraires (au forfait, au temps passé selon barème, et/ou au résultat sur la base d'une assiette et d'un barème) ; et/ou
- Des rémunérations liées aux décisions d'investissement que le Client prendra à l'issue de certaines Prestations, le plus souvent assises sur les montants investis et pouvant être fonction de la durée de l'investissement.

MODE DE COMMUNICATION

EPARGNOO communique avec ses clients via son site internet, via courriels, via téléphone, sur rendez-vous physique et via courrier postal sur demande. Afin de privilégier une communication simple et réactive, EPARGNOO privilégie dans ses échanges les courriels.

EPARGNOO met à disposition de ses clients un espace en ligne via son site internet, ledit espace donnant accès aux à un grand nombre d'informations mais également aux documents échangés.

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

Article 325-23 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/2012 - MAJ 24/04/2013, 20/11/2013 et 17/10/2014 et 12/12/2016 avec effet au 01/05/2017

MODALITÉS DE SAISINE DE L'ENTREPRISE :

Pour toute réclamation votre conseiller (ou le service réclamation de l'Entreprise) peut être contacté selon les modalités suivantes :

- Par courrier : EPARGNOO, 34, rue du Colonel Delorme 93100 MONTREUIL ;
- Par mail : tl@epargnoo.com.

TRAITEMENT :

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximums entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

SAISIE D'UN MEDiateur :

I. Médiateur compétent litiges avec une entreprise :

Médiateur de l'Anacofi
92, rue d'Amsterdam
75009 PARIS

II. Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :

1. Pour les activités de CIF :

Mme Marielle Cohen-Branche
Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers
17, place de la Bourse
75082 PARIS CEDEX 02

2. Pour les activités d'IAS :

La Médiation de l'Assurance
TSA 50110
75441 PARIS CEDEX 09

Site internet : www.mediation-assurance.org

3. Pour les activités d'IOBSP :

Médiation de la consommation - ANM Conso
2, rue de Colmar
94300 VINCENNES

Site internet : <http://www.anm-conso.com>